



## Indemnité agent commercial

Par **John17**, le **24/01/2017** à **10:46**

bonjour ,

je suis agent commercial

j ai ete informé par telephone que la marque dont je m occupais depuis 15 mois a decidé de mettre fin a notre relation commerciale

car l entreprise pour laquelle je travaillais a trouvé un distributeur pour cette marque. m eliminant ainsi radicalement.

j ai reclamé un indemnité de 2 ans de commissions calculee sur les 12 derniers mois x 2 ( car developpement de cette marque)

durant les 15 derniers mois precedants je percevais les commissions sur ventes + une somme reguliere chaque mois pour mes differentes actions commerciales ( frais , travail administratif etc..)

comment se calculent donc ces indemnités? sur 2 ans mais j ai travaillé 15 mois ! est ce que on doit tenir compte de la somme fixe versee?

l entreprise me propose une indemnité correspondant juste aux 15 mois d activité ( somme des commissions sur cette periode)

puis donc demander plus ou est ce peine perdue?

y a t il une possibilite de demander un indemnité car il y a un prejudice de perte financiere et de perspective de developpement commercial?

j ai egalement refusé une marque concurente car j etais en contrat avec la premiere qui rompra nos accords commerciaux 15 jours plus tard..

en attente de votre aide

merci d avance